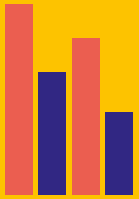
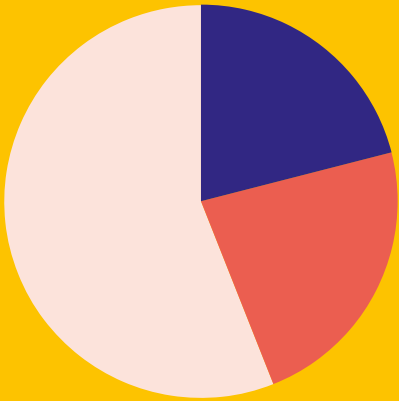
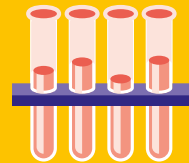
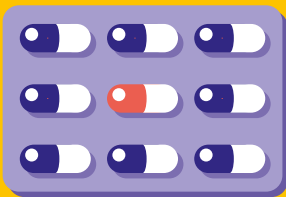


## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 BRETAGNE



# 2016





---

Si l'année 2016 a été assombrie au niveau national par la ponction introduite par la loi de financement de la sécurité sociale 2017 pour un montant de 300 millions d'euros pesant sur les exercices 2016 et 2017 de l'association, celle-ci en Bretagne a tenu les engagements qui ont toujours été les siens auprès de ses 118 adhérents.

Le taux d'accès à la formation demeure très élevé à 66,6 %, 408 dossiers d'études promotionnelles ont été accordés.

Au sujet des dossiers de Congés de formation professionnelle (CFP), 207 ont été pris en charge dont 28 Études promotionnelles.

S'agissant du DPC médical en dépit des refontes régulières du dispositif réglementaire ce sont plus de 2900 dossiers à destination des praticiens qui ont été financés.

Mais cette année a été celle du parachèvement du projet de cartographie des métiers par un accompagnement GPMC, financé pour l'essentiel par l'ARS et en partie par l'ANFH et assuré par des représentants opérationnels qui ont sillonné les territoires pour proposer des outils de déploiement d'une politique GPMC.

Enfin l'ANFH Bretagne s'est dotée d'un projet stratégique régional véritable déclinaison du projet national qui orientera pour les trois années à venir notre action.

**MARYVONNE RUMEUR**  
PRÉSIDENTE RÉGIONALE

---

## SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

118 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Bretagne emploient en 2016, 56 198 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 33 établissements confient leur contribution à l'ANFH Bretagne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

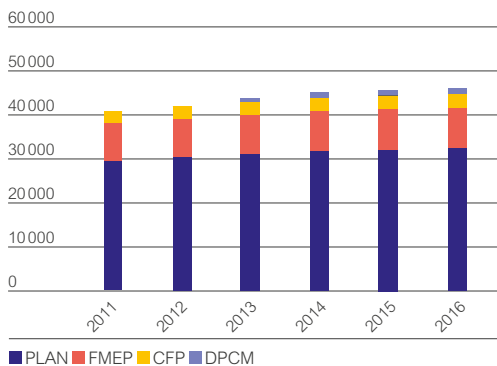
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

## L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 46 501 K€ contre 45 953 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,2%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

# 123

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS  
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

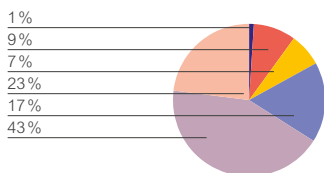
# 95,9%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

# 99,4%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS  
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

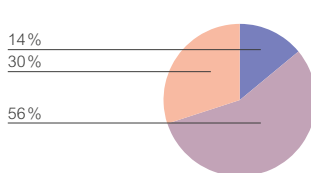
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents  
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 32 636 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 67% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

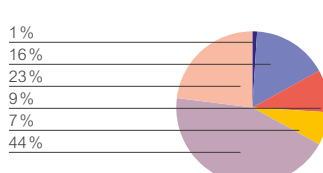
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents  
■ De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1 323 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

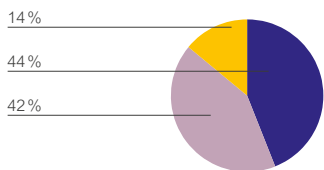
## RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1000 à 4999 agents  
■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 9376 K€ et 3 125 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 83% du total de ces cotisations.

## RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées  
■ Sanitaire

La délégation compte 118 établissements adhérents au Plan de formation sur 123 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95,9%.

# 44%

DES ÉTABLISSEMENTS  
appartient au secteur  
Médico-social :  
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :  
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 42% des établissements adhérents et 89% des effectifs couverts.

# 46 501 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH BRETAGNE

# 32 636 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

# 9 376 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

# 3 125 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

# 42 K€

4,8% ESAT

# 1 323 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Le plan de formation regroupe les actions de formation retenues par établissement en fonction notamment de ses orientations stratégiques, des besoins et aspiration en développement des compétences individuelles et collectives.

## L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

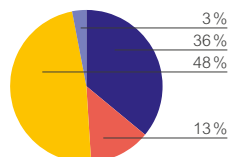
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

## RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



**48%**

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 48% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 47% en 2015.

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	908	66 762	996 752	3 %	389 749
TYPE 2A	27 802	263 803	6 960 463	21,2 %	303 234
TYPE 2B	15 985	203 554	5 345 460	16,3 %	312 537
TYPE 2C	31 256	387 001	10 580 921	32,2 %	868 959
TYPE 3	799	30 132	802 107	2,4 %	328 309
TYPE 4	566	417 030	7 620 174	23,2 %	6 594 272
TYPE 5	81	19 369	486 923	1,5 %	179 017
TYPE 8	29	1 707	44 067	0,1 %	25 326

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 32 % et 23 % du total des charges.

### Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale.

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

**Type 4** Études promotionnelles.

**Type 5** Actions de conversion.

**Type 8** VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**44%**

ENSEIGNEMENT



**7%**

DÉPLACEMENT



**49%**

TRAITEMENTS

# 77 426

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

# 66,6%

DES AGENTS DE LA RÉGION  
BRETAGNE ONT ACCÉDÉ  
À LA FORMATION EN 2016

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

---

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

---

## LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

L'ANFH Bretagne a mis en place un guichet unique des études promotionnelles regroupant : FMEP, FORMEP, fonds régional 4 % et CNSA.

Les critères d'études sont identiques quel que soit le fonds concerné (CNSA, FORMEP, FMEP). En fonction des demandes des établissements et au regard du budget disponible, les critères sont susceptibles de faire évoluer le nombre de dossiers financés par établissement et le type d'études promotionnelles.

### Critère 1 :

Types d'Etudes promotionnelles (IDE, AS, DE IBODE, auxiliaire de puéricultrice...)

### Critère 2 :

Taille des établissements en ETP. Par exemple plafond de 2 dossiers accordés annuellement pour les établissements adhérents de moins de 100 agents en ETP



## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	310	321	-3,4%
DEAS	278	286	-2,8%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	97	104	-6,7%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	42	41	2,4%
DEAMPS	41	59	-30,5%
DE IBODE	38	35	8,6%
DE MASSEUR KINÉ	36	23	56,5%
CAFERIUS	24	21	14,3%
DEAP	20	17	17,6%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	17	15	13,3%
AUTRES	87	70	24,3%
TOTAL	990	992	-0,2%

En 2016, la délégation compte 990 études promotionnelles en cours de financement contre 992 en 2015, soit une évolution de -0,2%.

Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (31% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (28%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -3,4% et de -2,8% par rapport à 2015.

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	962	393
SUR LE 0,2%	28	15
TOTAL	990	408

Sur 990 études promotionnelles en cours de financement, 408 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH constitué du FORMEP, du FMEP, du CFP et de financement provenant de partenaires (CNSA, FIPHFP)

# 990

ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
EN COURS DONT

# 408

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

### DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour Formation Professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## 54,2%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

## 179

CFP \*  
(DOSSIERS CLASSIQUES)

## 42

VAE \*

## 28

ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES \*

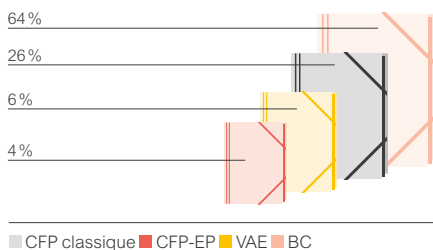
## 434

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\* Nombre de dossiers en cours

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



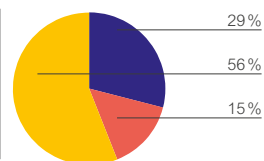
Avec 179 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 26% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

## 56%

DES DOSSIERS  
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (55%), suivis des agents de catégorie A (29%).  
Autres : principalement contrats aidés et non répartis.

## PARCOURS ET COMPÉTENCES

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

### DPC MÉDICAL

#### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS .

## +2 900

DOSSIERS FINANCÉS  
AU TITRE DE L'AGRÈMENT  
DPC MÉDICAL, DONT :

### 84%

CONCERNANT LES MÉDECINS

### 14%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

### 2%

CONCERNANT LES AUTRES  
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME  
HORS UNION EUROPÉENNE...)

## 1 948 K€

DÉPENSES SUR LE DISPOSITIF DPC  
DONT 754 266 € ISSUES DE  
LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE  
PHARMACEUTIQUE.

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BRETAGNE

---

## RÉSEAUX, GROUPE DE TRAVAIL, COMMISSIONS

---

→ **28** participants au séminaire  
des instances régionales

→ **6** Accompagnements  
individualisés des DRH et RFC  
dans les établissements

→ Diffusion d'une plaquette régionale  
destinée aux nouveaux responsables  
de formation continue

---

## ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

---

**17** ACTIONS

**383** STAGIAIRES

---

Dans le cadre des actions régionales,  
l'ANFH Bretagne a reconduit  
les thématiques suivantes :

- professionnaliser l'ensemble  
des acteurs de la formation.
- développer ses compétences pour  
mieux exercer son rôle d'encadrement.
- mobiliser ses savoirs de base pour  
mettre en œuvre son projet professionnel.
- formation Multiplus à l'attention des  
agents d'EHPAD pour « mieux comprendre  
sa carrière et son environnement  
professionnel ».

Plusieurs nouvelles thématiques ont  
été réalisées dont une formation pour  
les établissements sociaux sur les publics  
vulnérables « croisement des savoirs  
et des pratiques » en partenariat  
avec l'ANFH Basse Normandie et ATD  
quart monde. Cette formation a été  
très appréciée tant par la démarche  
innovante où chacun apprend des autres  
que par la remise en cause  
des représentations mutuelles et l'élabora-  
tion de préconisations et bonnes pratiques  
qui seront utiles sur le terrain.



---

## **ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)**

---

**18** ACTIONS

**164** STAGIAIRES

---

Dans le cadre des actions coordonnées, l'ANFH a reconduit les formations suivantes :

- Formation d'adaptation à l'emploi d'ACH – TH – TSH.
- IDE coordinateur (trice) en EHPAD : développer ses compétences d'animateur en équipe.

Plusieurs nouvelles thématiques ont été réalisées :

- Formation d'adaptation à l'emploi d'AMA.
- Préparation et distribution des médicaments dans les établissements médico-sociaux.
- Les troubles comportementaux et psychologiques à l'adolescence.
- Conduites à risques et conduites addictives à l'adolescence.

---

## **JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES**

---

**3** JOURNÉES  
ONT RÉUNI  
**584** PARTICIPANTS

---

→ La journée gérontologie a réuni 392 professionnels en gériatrie le 19 avril 2016 au Palais des Congrès de Saint-Brieuc.

L'intitulé de la journée était « Intimité et sexualité des personnes âgées en EHPAD ».

→ La journée Carrefour Formation sur le thème « Formation et sécurisation du parcours professionnel des publics vulnérables : enjeux d'une politique sociale d'établissement » pour un public de Directeurs, DRH, responsables de formation et membres de commission de formation a réuni 106 personnes le 02 juin 2016 à Rennes.

→ La journée régionale s'est déroulée le 02 décembre 2016 au Palais des Congrès de Lorient. Le thème de la journée était « L'hôpital magnétique ou l'attractivité de l'hôpital public ». Cette journée a réuni 86 personnes.

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH BRETAGNE

## PARTENARIATS

Le projet de cartographie des métiers en Bretagne lancé à l'automne 2015, s'est poursuivi en 2016. Après le recueil et l'analyse des données, les établissements ont disposé au cours de l'été, de leur cartographie des métiers qui leur a permis de se positionner sur leur territoire ou au sein de leur secteur d'activité et ainsi d'identifier et d'anticiper les besoins en compétences. Cette cartographie a apporté également une vision régionale quantitative sur les métiers, les territoires de santé et les catégories d'établissements comme une analyse qualitative et prospective sur les problématiques liées aux ressources humaines. Ainsi, 80 % des établissements se sont engagés dans le projet représentant 93 % des agents employés au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Les résultats de la cartographie des métiers ont été présentés dans le cadre de réunions de territoires de santé. 4 réunions de restitution ont eu lieu mi-juin 2016. Étaient conviés : directeurs, DRH, directeurs de soins, responsables de formation continue, référents cartographie dans les établissements, représentants opérationnels GPMC et membres des instances régionales de l'ANFH.

Par ailleurs, à la suite de la constitution de la cartographie des Groupements Hospitaliers de Territoire au 1<sup>er</sup> juillet 2016, le comité de pilotage a décidé de compléter les résultats de la cartographie des métiers par une étude complémentaire. Ainsi, chaque établissement, membre de GHT ayant souhaité participer à cette étude, a reçu courant novembre 2016 la répartition par métier au sein du GHT duquel il est membre.

Parallèlement à la réalisation de la cartographie des métiers, 4 représentants opérationnels ont été recrutés par les établissements « support ». Leurs missions : réaliser le diagnostic de l'état d'avancement de la GPMC pour chaque établissement engagé dans le dispositif, proposer à chaque structure des préconisations pour la suite de la démarche, contribuer au partage d'expériences et à la dynamique régionale et territoriale en matière de GPMC.

Pour mener à bien leurs missions, les représentants opérationnels ont bénéficié :

- de 2 formations :
- construire et animer une démarche de GPMC ;
- pérenniser sa démarche de GPMC et en exploiter les données au profit de sa politique RH.

→ d'une intervention d'un prestataire pour l'animation de réunions d'échanges de pratiques. 2 réunions ont eu lieu en 2016 avec le prestataire et les représentants opérationnels.

Un comité technique GPMC a été créé en 2016 et qui a pour objet le cadrage et le suivi de la réalisation des diagnostics puis des préconisations dans le cadre de l'accompagnement des établissements dans leur démarche GPMC. Ce comité s'est réuni 2 fois en 2016. Participaient à ces réunions : l'ARS Bretagne, la FHF Bretagne, les représentants opérationnels, le prestataire animateur des réunions d'échanges de pratiques auprès des représentants opérationnels et l'ANFH Bretagne. Deux autres réunions sont prévues en 2017.



---

## **PARTENARIATS EN COURS**

→ **Développement du partenariat avec le conseil régional** dans le cadre du contrat d'objectifs emplois/ formations, poursuite de la mise en œuvre en 2016 de formations pour les tuteurs d'emplois d'avenir.

→ **Poursuite du partenariat avec UNIFAF**

Dans le cadre d'actions coordonnées, poursuite du partenariat avec UNIFAF sur 4 nouvelles formations.

181 personnes ont été formées en commun (31 ANFH et 150 UNIFAF) sur les thématiques suivantes :

- mieux appréhender les pathologies mentales et psychiques en structure médico sociale ;
- mieux appréhender et gérer les situations d'agressivité et de violence dans les structures accueillant des enfants, adolescents ou adultes handicapés ;
- prise en charge des personnes angoissées la nuit ;
- Les écrits professionnels :  
quelles responsabilités ?

→ **Développement du partenariat avec le conseil régional et l'ARS**, fidélisation des masseurs kinésithérapeutes dans les hôpitaux publics notamment pour un financement en 2016 avec l'ARS, le Conseil Régional, les institutions de formation de Masseurs Kinésithérapeutes en Bretagne.

---

## **DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS**

ANFH.FR/BRETAGNE

Le site internet de l'ANFH Bretagne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».

Pour tous publics : le journal « l'Evènement Formation » tiré à 73 000 exemplaires paraît 3 fois par an et est adressé à tous les agents des établissements adhérents y compris les médecins.

Les thèmes traités en 2016 ont été les suivants :

- être fonctionnaire aujourd'hui (février 2016) ;
- la responsabilité plurielle dans la fonction publique hospitalière (juin 2016) ;
- développement personnel et communication, le bien fondé d'une action-clé (octobre 2016).

Depuis 2010, diffusion d'une lettre électronique « L'Evènement Info » transmise tous les 2 mois pour informer les directeurs, directeurs des affaires médicales, référents DPC à la direction des affaires médicales, directeurs des ressources humaines, responsables formation et gestionnaires de formation, sur les aspects techniques et pratiques en matière de formation continue.



## 118

### ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH BRETAGNE

## 66,6 %

### TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

#### ADHÉRENTS

**95,9 %** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
2,1 % – Plan de formation soit 99,4 % des agents  
de la FPH de la région

**33** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
au DPC médical

**77 426** DÉPARTS EN FORMATION  
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

**179** DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT  
(DOSSIERS CLASSIQUES) \*

**42** DOSSIERS VAE  
EN COURS DE FINANCEMENT \*

**434** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**990** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*

#### DONNÉES FINANCIÈRES

**46 501 K€**  
COLLECTÉS EN 2016

#### Répartition

**32 636 K€** 2,1 %  
PLAN DE FORMATION

**9 376 K€** 0,6 %  
FMPE

**3 125 K€** 0,2 %  
CFP/VAE/BC

**42 K€** 4,8 %  
ESAT

**1 323 K€** 0,5 % OU 0,75 %  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus

